

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-neuf, le douze février, le Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers, au siège d' Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 1

Étaient présents

Monsieur François AUDOUX	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Gérard SARDET
Monsieur Claude SERGENT	Madame Nicole VALETTE

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Madame Nicole VALETTE,
Monsieur Jean-Claude ARRIVE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY,
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à monsieur Jean-Pierre JAGER

Absent excusé : Monsieur Edouard RENAUD (arrivé après le vote de cette délibération)

Assistaient également à la séance : Mesdames Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN, Véronique DUBOIS et Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS.

Excusée : Madame LAURENCE Trésorière Municipale de Poitiers



Objet : Constitution d'une servitude de passage de canalisation et acquisition d'une parcelle de terrain pour la création d'un poste de refoulement à La Trimouille.

Vu le code général des collectivités territoriales et le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles 637 et suivants du code civil,

Considérant l'intérêt pour le syndicat de disposer de droits réels sur les ouvrages nécessaires à l'exercice de ses compétences,

Le Président expose aux membres du Bureau que dans le cadre d'un projet de restructuration du réseau d'assainissement situé sur le territoire de la commune de la Trimouille (Vienne), au lieudit « Le Narablon » et à proximité de la route du Dorat, le syndicat Eaux de Vienne-Siveer est amené à implanter une canalisation souterraine d'évacuation des eaux usées sur les parcelles privées identifiées au cadastre section E n°195 et 491.

Les Consorts Dumont, propriétaires indivis desdites parcelles, après avoir pris connaissance du tracé de la conduite, acceptent la constitution à titre gracieux d'une servitude, qui fera l'objet d'un acte notarié dont les frais, estimés à 800 €, seront pris en charge par le syndicat.

Le syndicat ferait également l'acquisition, moyennant le prix de 60 euros, d'une parcelle attenante, d'une surface de 12 mètres carrés, identifiée au cadastre section E n°492, afin d'y implanter un poste de refoulement, les consort Dumont, également propriétaires de ladite parcelle, ayant donné leur accord et le syndicat prenant en charge, conformément aux dispositions de l'article 1593 du code civil, les frais d'acte notarié, d'un montant estimé à 300 €.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation souterraine d'eaux usées, d'une longueur d'environ 60 mètres, sur le terrain bâti situé sur le territoire de la commune de La Trimouille (Vienne), au lieudit « Le Narablon », identifié au cadastre section E n°195 et n°491 d'une contenance totale de 11 273 mètres carrés, au profit du syndicat Eaux de Vienne-Siveer ;
- d'approuver l'acquisition, moyennant le prix de 60 €, d'une parcelle de terrain non bâti située sur le territoire de la commune de La Trimouille (Vienne), 5566 route du Dorat, identifiée au cadastre section E n°492, d'une contenance de 12 mètres carrés, appartenant indivisément à Madame Françoise Dumont, Monsieur Eric Domont, Madame Isabelle Jourdain et Monsieur Xavier Domont ;
- de confier l'établissement des actes de constitution de servitude et d'acquisition à la Scp Laurent Vincent-Guillaume Carré, titulaire d'un office notarial à Saint-Georges-Lès-Baillargeaux, les frais d'actes étant à la charge du syndicat Eaux de Vienne-Siveer ;
- d'autoriser le Président à arrêter les termes des actes authentiques de constitution de servitude et d'acquisition et à les signer, de même que tous documents nécessaires à ladite opération.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Transmis le 15.02.2019

Publié le 15.02.2019

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-neuf, le douze février, le Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers, au siège d' Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 2

Étaient présents

Monsieur François AUDOUX	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Madame Nicole VALETTE,
Monsieur Jean-Claude ARRIVE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY,
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à monsieur Jean-Pierre JAGER

Assistaient également à la séance : Mesdames Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN, Véronique DUBOIS et Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS.

Excusée : Madame LAURENCE Trésorière Municipale de Poitiers



Objet : Transfert des biens de l'ex-SIAEP du Lençloitrais à la suite de la fusion des syndicats intervenue le 1er janvier 2015.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2013-D2/B1-018 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat Intercommunal Mixte d'Équipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du Département de la Vienne (SIVEER) ;

Considérant qu'en application de cet arrêté inter-préfectoral, à la date du 1^{er} janvier 2015, « *l'ensemble des biens, droits et obligations des établissements publics de coopération intercommunale fusionnés est transféré à l'établissement public issu de la fusion* », à savoir le syndicat Eaux de Vienne - Siveer ;

Afin de rendre opposable aux tiers les transferts de propriété des biens immobiliers des anciens syndicats fusionnés au profit du syndicat Eaux de Vienne - Siveer, il est nécessaire de faire procéder à leur publication au fichier immobilier.

Ainsi, par deux délibérations en date du 6 juin 2017, le Bureau du syndicat a décidé :

- de recourir à un acte notarié pour le transfert des biens de l'ex-Siveer,
- de procéder en la forme administrative pour tous les syndicats dissous à l'exception de ceux de l'ex-Siveer.

Toutefois, l'établissement des actes administratifs implique notamment un travail très complexe d'établissement des origines de propriétés des biens concernées et de recherche de leur valeur comptable, qui n'a pas encore pu être mené à son terme.

Une opération de cession à la commune de Saint-Genest-d'Ambière d'un bien situé sur son territoire, 6 rue des Mûriers, constitué des anciens locaux à usage de bureau du siège du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Lençlois, aujourd'hui désaffectés, requiert que le transfert des biens de cet ancien syndicat soit préalablement publié.

C'est pourquoi il est proposé de procéder également par acte notarié, en confiant son établissement à Maître Carré, déjà chargé du transfert des biens de l'ex-Siveer.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver le transfert de l'ensemble des biens immobiliers de l'ex-SIAEP du Lençlois par acte notarié ;
- de désigner l'étude Laurent Vincent-Guillaume Carré, titulaire d'un office notarial à Saint-Georges-Lès-Baillargeaux (Vienne), pour l'établissement de l'acte de transfert, les frais d'acte étant à la charge d'Eaux de Vienne ;
- d'autoriser le Président à arrêter les termes de l'acte authentique de transfert et à le signer, de même que tous documents nécessaires à ladite opération.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Transmis le 15.02.2019

Publié le 15.02.2019

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-neuf, le douze février, le Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers, au siège d' Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 3

Étaient présents

Monsieur François AUDOUX	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Madame Nicole VALETTE,
Monsieur Jean-Claude ARRIVE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY,
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à monsieur Jean-Pierre JAGER

Assistaient également à la séance : Mesdames Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN, Véronique DUBOIS et Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS.

Excusée : Madame LAURENCE Trésorière Municipale de Poitiers



Objet : Défense d'Eaux de Vienne-SIVEER, venant aux droits de la commune de Mirebeau, dans le cadre de la procédure engagée par Madame Arielle Besson veuve Aranzana devant le tribunal d'instance de Poitiers.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du 9 mars 2017 donnant notamment au Bureau, conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, délégation de pouvoir pour « *décider d'ester en justice en demande comme en défense* » et « *désigner à cette fin, les avocats (...)* ».

Par délibérations concordantes, respectivement en date du 25 octobre 2018 et du 20 décembre 2018, le conseil municipal de la commune de Mirebeau et le comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer ont approuvé le transfert des compétences assainissement collectif et non-collectif de la première vers le second, à compter du 1er janvier 2019.

Le syndicat se substitue ainsi à la commune de Mirebeau dans tous les actes relatifs aux compétences transférées et notamment ceux de représentation en justice.

Or, une procédure est actuellement en cours devant le tribunal d'instance de Poitiers, Madame Arielle Besson veuve Aranzana, demanderesse, soutenant que la responsabilité de la commune de Mirebeau serait engagée dans la mesure où la commune aurait certifié la conformité du raccordement de sa maison d'habitation au réseau collectif d'assainissement, alors que celui-ci passerait en réalité par une fosse septique et ne serait donc pas conforme.

Madame Aranzana, assistée de Maître René Parvy, avocat à Poitiers, sollicite la condamnation de la commune de Mirebeau à lui payer les sommes suivantes :

- 5 807,08 € au titre du remboursement des travaux de mise en conformité et des « diverses interventions » qu'elle a fait réaliser,
- 1 200 € à titre de dommages et intérêts en réparation de son préjudice de jouissance pendant la durée des travaux de mise en conformité,
- 1 500 € au titre des frais irrépétibles de justice.

La défense des intérêts de la commune de Mirebeau est assurée par le cabinet d'avocats Ten France, dont le siège est à Poitiers, et plus particulièrement par Me Brugière.

Il est dans l'intérêt d'Eaux de Vienne d'intervenir volontairement dans cette procédure, afin d'assurer la défense de ses intérêts. Plusieurs échanges d'argumentation ayant d'ores et déjà eu lieu entre les parties, il paraît opportun de désigner le cabinet Ten France pour assister le syndicat jusqu'à l'issue de cette procédure.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'autoriser le Président à ester en justice afin de défendre les intérêts d'Eaux de Vienne, venant aux droits de la commune de Mirebeau, dans le cadre de la procédure actuellement pendante devant le tribunal d'Instance de Poitiers l'opposant à Madame Arielle Besson veuve Aranzana, inscrite au rôle général sous le numéro 11 18-447 ;
- de désigner le cabinet Ten France, dont le siège est situé à Poitiers (Vienne), pour assister et représenter le Syndicat dans le cadre de cette procédure ;
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Transmis le 15.02.2019

Publié le 15.02.2019

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-neuf, le douze février, le Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers, au siège d' Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 4

Étaient présents

Monsieur François AUDOUX	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Madame Nicole VALETTE,
Monsieur Jean-Claude ARRIVE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY,
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à monsieur Jean-Pierre JAGER

Assistaient également à la séance : Mesdames Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN, Véronique DUBOIS et Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS.

Excusée : Madame LAURENCE Trésorière Municipale de Poitiers



Objet : Réalisation de travaux conjoints avec la commune de Lussac-les-Châteaux.

Le Président informe les membres du Bureau du projet de séparation des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, ainsi que le renouvellement du réseau d'eau potable de la route de Saint-Savin et de la rue de la Croix Quenard à Lussac-Les-Châteaux.

Ces travaux s'inscrivent dans le programme des investissements proposé par le comité local du Lussacois pour l'année 2018.

Le Président indique que les crédits nécessaires ont été validés et votés par le Comité d'Eaux de Vienne - Siveer, à la section d'investissement des budgets eau et assainissement, lors de la séance du 20 juin 2018.

Le projet estimé à 274 200 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux Assainissement	160 000
Travaux Eau potable	100 000
Sous-total	260 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	14 200
TOTAL	274 200

Le Président indique que la commune de Lussac-les-Châteaux a prévu un projet d'aménagement de la route de Saint-Savin et de la rue de la Croix Quenard. Compte tenu des possibilités financières de la commune, le phasage des travaux est envisagé comme suit :

- Rue de la Croix Quenard : 2019
- Route de Saint-Savin : 2020

Le Président indique que la commune de Lussac-les-Châteaux a prévu en 2019 des travaux de renouvellement et de transformation d'une partie du réseau unitaire actuel de la rue de la Croix Quenard en réseau de collecte des eaux pluviales, en parallèle des travaux d'assainissement du syndicat, dans le cadre de la mise en séparatif des réseaux.

Il serait opportun de prévoir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation concomitante des travaux de réseaux d'Eaux de Vienne et de la commune de Lussac-Les-Châteaux. Après la réalisation de l'opération, la commune de Lussac-Les-Châteaux reversera la cote part des travaux que le syndicat aura réalisé pour son compte. Le montant estimatif de ces travaux est de 50 000 € HT.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver la réalisation des travaux de séparation des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, ainsi que le renouvellement du réseau d'eau potable de la rue de la Croix Quenard à Lussac-Les-Châteaux (Vienne) ;
- d'approuver la réalisation des travaux de renouvellement et de transformation d'une partie du réseau unitaire actuel de la rue de la Croix Quenard en réseau de collecte des eaux pluviales, sous maîtrise d'ouvrage déléguée d'Eaux de Vienne-Siveer pour le compte de la commune de Lussac-Les-Châteaux ;

- d'autoriser le Président à arrêter les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Lussac-Les-Châteaux et à la signer ;
- de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de d'un marché de travaux, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, applicables aux pouvoirs adjudicateurs ;
- d'autoriser le Président, sous réserve et après le vote du budget par le comité Syndical, à signer le marché à intervenir et les éventuels avenants ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à ces travaux.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Transmis le 15.02.2019

Publié le 15.02.2019

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-neuf, le douze février, le Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers, au siège d' Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 5

Étaient présents

Monsieur François AUDOUX	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Madame Nicole VALETTE,
Monsieur Jean-Claude ARRIVE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY,
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à monsieur Jean-Pierre JAGER

Assistaient également à la séance : Mesdames Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN, Véronique DUBOIS et Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS.

Excusée : Madame LAURENCE Trésorière Municipale de Poitiers



Objet : Travaux de réhabilitation de trois stations de type lagunage naturel.

Le Président informe les membres du Bureau du projet de réhabilitation des stations d'épuration de type lagunage de :

- Comité local les Trois Moutiers - Programme 2019 – Réhabilitation et extension de la lagune de Morton portant sa capacité à 320 EH

- Comité local de Dissay Saint Georges - Programme 2018 et 2019 – Réhabilitation et extension de la lagune des Thiers à Dissay portant sa capacité à 140 EH
- Comité local de Brigueil le Chantre - Programme 2019 – Réhabilitation de la lagune de Saint-Léomer

Ces travaux ont été proposés aux comités locaux d'automne 2018 qui les a approuvés.

Le montant total des trois projets estimé à 344 200 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Lot 1 - Comité local les Trois Moutiers – Lagune de Morton	150 000,00
Lot 2 - Comité local Dissay Saint Georges – Lagune des Thiers	100 000,00
Lot 3 - Comité local Brigueil – Lagune de Saint Leomer	75 800,00
Sous-total :	325 800,00
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	18 400,00
TOTAL	344 200,00

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver la réalisation des travaux de réhabilitation des trois lagunages pour un montant de 325 800 € HT ;
- de lancer une consultation, selon une procédure adaptée composée de 3 lots, qui aboutira à la passation de trois marchés de travaux, selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, applicables aux pouvoirs adjudicateurs ;
- d'autoriser le Président, sous réserve et après le vote du budget par le comité Syndical, à arrêter les termes du marché à intervenir et à le signer, ainsi que les éventuels avenants et toutes décisions se rapportant à l'exécution de la présente délibération, dans la limite des crédits affectés à ces travaux.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-neuf, le douze février, le Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers, au siège d' Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 6

Étaient présents

Monsieur François AUDOUX	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Madame Nicole VALETTE,
Monsieur Jean-Claude ARRIVE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY,
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à monsieur Jean-Pierre JAGER

Assistaient également à la séance : Mesdames Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN, Véronique DUBOIS et Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS.

Excusée : Madame LAURENCE Trésorière Municipale de Poitiers



Objet : Programme Re-Sources des captages de Gué de Sciaux - Comité Local de la Bussière - Saint-Savin - Programme d'actions et signature du Contrat Territorial - Opération 990 52 "Re-Sources".

Le Président indique au Bureau que, dans le but de reconquérir la qualité de l'eau des captages de Gué de Sciaux, situés sur la commune d'Antigny, un programme d'actions Re-Sources porté par Eaux de Vienne a été élaboré pour la période 2019-2024.

Ce programme d'actions, construit en concertation avec les acteurs du territoire, a été validé par le comité de pilotage du 27 novembre 2018. Il sera mis en place sur le territoire qui concerne les communes d'Antigny, Saint-Savin, Fleix et Paizay-le-Sec.

L'intégralité du territoire étant très vulnérable aux pollutions diffuses, le programme d'actions vise des changements de pratiques généralisés afin de pouvoir répondre aux objectifs de qualité d'eau tout en préservant la viabilité économique des exploitations agricoles du territoire. Ces changements de pratiques ambitieux se traduisent par la définition de trois axes d'actions majoritaires pour le programme d'actions.

Le premier concerne la suppression des sols nus pour limiter au maximum le lessivage, indispensable pour résoudre la problématique nitrates. Le second est relatif au développement de filières favorables à la qualité de l'eau en apportant une valeur ajoutée au territoire et en participant à l'allongement des rotations. Le troisième vise à développer des techniques alternatives aux produits phytosanitaires et qui peuvent, pour certaines, être également un levier pour la diminution de la fertilisation azotée. A cela s'ajoutent des axes d'actions transversaux et non agricoles ainsi que des mesures d'accompagnement.

La stratégie est proposée sur six ans et le contrat territorial est engagé pour les trois premières années, compte-tenu du 11^{ème} programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB). A l'issue des trois premières années, une étude technico-financière sera réalisée. Les conclusions de cette étude serviront à estimer l'efficacité des actions engagées sur le territoire. L'AELB estimera alors si la poursuite du contrat territorial pour 3 années supplémentaires est justifiée, avec une possibilité de réadaptation du programme en fonction des conclusions.

Il conviendra alors d'émettre une nouvelle délibération à l'issue de ces trois premières années. L'engagement financier présenté ci-après est donc présenté sur trois ans :

Coût total 3 ans		Financeurs et taux de financement							
		Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Région Nouvelle-Aquitaine		Autofinancement		Organisations professionnelles agricoles (OPA)	
Développement d'une couverture permanente des sols : protection des zones les plus vulnérables via des zones tampons	Financé via les mesures d'accompagnement	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €
Recherche de nouvelles filières adaptées au contexte et développement de l'agriculture biologique	162 000 €	50%	81 000 €	10%	16 200 €	40%	64 800 €	0%	0 €
Développement des techniques alternatives : désherbage mécanique	39 367 €	50%	19 683 €	10%	3 937 €	40%	15 747 €	0%	0 €
Développement des techniques alternatives : biocontrôle, cultures associées et allongement des rotations	Financé via les mesures d'accompagnement	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €

Amélioration de la fertilité des sols afin de tendre vers une agriculture de conservation	42 120 €	50%	21 060 €	10%	4 212 €	40%	16 848 €	0%	0 €
Accompagnement technique et financier	143 700 €	55%	78 990 €	4%	6 300 €	14%	20 400 €	26%	38 010 €
Suivi et évaluation du programme	5 000 €	70%	3 500 €	0%	0 €	30%	1 500 €	0%	0 €
TOTAL CONTRAT TERRITORIAL DE GUE DE SCIAUX	392 187 €	52%	204 234 €	8%	30 649 €	30%	119 295 €	10%	38 010 €

Le coût prévisionnel total du programme Re-Resources sur 3 ans (2019-2021) des captages de Gué de Sciaux est de 392 187 € HT. Le plan de financement prévoit une participation financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (52 %), de la Région Nouvelle-Aquitaine (8 %), des organismes professionnels agricoles (10 %). La part restant à Eaux de Vienne est de 119 295 € HT, soit 30 % du coût total.

Ce programme opérationnel est complété par les actions transversales du contrat territorial cadre Re-Resources (ayant fait l'objet d'une délibération le 14 février 2017), à savoir :

Coût total 3 ans	Financiers et taux de financement						
	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Région Nouvelle-Aquitaine		Autofinancement		
Réduction des transferts vers la nappe : suivi de la qualité des eaux	12 170 €	50%	6 085 €	10%	1 217 €	40%	4 868 €
Accompagnement technique	47 775 €	44%	21 188 €	10%	4 778 €	46%	21 810 €
Communication	12 000 €	50%	6 000 €	10%	1 200 €	40%	4 800 €
Gestion foncière : veille	2 334 €	50%	1 167 €	10%	233 €	40%	934 €
Animation et coordination du programme	80 171 €	50%	40 085 €	20%	16 034 €	30%	24 051 €
TOTAL CONTRAT CADRE : Actions relatives à Gué de Sciaux	154 450 €	48%	74 525 €	15%	23 462 €	37%	56 463 €

Au total, l'intégrité des actions Re-Sources engagées sur le territoire de Gué de Sciaux pour la durée 2019-2021 s'élève à 546 637 € HT (Contrat Opérationnel + Contrat Cadre). Le plan de financement prévoit une participation financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (51 %), de la Région Nouvelle-Aquitaine (10 %), des organismes professionnels agricoles (7 %). La part restante à Eaux de Vienne est de 175 758 € HT, soit 32 % du coût total.

L'ensemble des partenaires (communes, organismes agricoles, financeurs, Etat...) ont été sollicités pour signer ce Contrat Territorial Re-Sources avec Eaux de Vienne – Siveer.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver la conclusion du Contrat Territorial Re-Sources de Gué de Sciaux pour la période 2019-2024 ;
- d'autoriser le Président à arrêter les termes de ce contrat et à le signer, ainsi que tout document nécessaire afin de mener à bien le projet (marchés, lettres de commandes, conventions...) dans la limite des crédits affectés à l'opération ;
- de mettre en œuvre le programme d'actions 2019-2024 du Contrat Territorial de Gué de Sciaux s'élevant à 392 187 € ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers afin d'obtenir les subventions liées à cette opération et signer tout document utile à cette fin.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Transmis le 15.02.2019

Publié le 15.02.2019

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-neuf, le douze février, le Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers, au siège d' Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 7

Étaient présents

Monsieur François AUDOUX	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Madame Nicole VALETTE,
 Monsieur Jean-Claude ARRIVE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY,
 Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à monsieur Jean-Pierre JAGER

Assistaient également à la séance : Mesdames Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN, Véronique DUBOIS et Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS.

Excusée : Madame LAURENCE Trésorière Municipale de Poitiers



Objet : Réalisation de travaux de réhabilitation des réservoirs du programme 2019.

Le Président informe les membres du Bureau des travaux de réhabilitation des huit réservoirs d'eau potable prévus au niveau des Comités Locaux suivants :

Comité local	Travaux	Estimation des Travaux
Sud Vienne	Réhabilitation du réservoir de Charroux	550 000
Haut Poitou Est	Réhabilitation du réservoir de Quinçay	310 000

Val de Gartempe et Creuse	Réhabilitation du réservoir de Coussay les Bois	285 000
Vaux sur Vienne	Réhabilitation du réservoir de Saint Gervais 3 Clochers	260 000
Sud Vienne	Réhabilitation du réservoir de Chaunay	230 000
SIRPEL	Réhabilitation du réservoir de Messemé	220 000
Lussacois	Réhabilitation du réservoir de Verrières	200 000
Chantemerle	Réhabilitation du réservoir de Payré	50 000

Ces travaux ont été proposés aux comités locaux d'automne 2018 qui les ont approuvés. Le montant total de l'opération est le suivant :

Programme 2019	Montant travaux (€.H.T.)	Moe "Eaux de Vienne" (€.H.T.)	Total (€.H.T.)
Réhabilitation de 8 réservoirs	2 105 000,00	113 670,00	2 218 670,00


Le Président indique que les crédits nécessaires seront soumis au vote du Comité syndical d'Eaux de Vienne - Siveer, à la section d'investissement du budget eau potable, lors de la séance du 14 février 2019.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'accepter la réalisation des travaux de réhabilitation des ouvrages d'eau potable du programme 2019 tel que définit ci-dessus ;
- de lancer une ou plusieurs consultations par lots, selon une procédure adaptée, qui aboutiront à la passation de marchés de travaux selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux et ses avenants éventuels et toute décision se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à ces travaux.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Transmis le 15.02.2019

Publié le 15.02.2019

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-neuf, le douze février, le Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers, au siège d' Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 8

Étaient présents

Monsieur François AUDOUX	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Gilles BOUILLAUT	Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Madame Nicole VALETTE,
Monsieur Jean-Claude ARRIVE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY,
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à monsieur Jean-Pierre JAGER

Assistaient également à la séance : Mesdames Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN, Véronique DUBOIS et Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS.

Excusée : Madame LAURENCE Trésorière Municipale de Poitiers



Objet : Réalisation de travaux dans le cadre d'un groupement de commandes avec SRD sur le territoire de la commune de Curzay-sur-Vonne.

Le Président informe les membres du Bureau du projet de renouvellement du réseau d'assainissement et d'eau potable sur la commune de Curzay-sur-Vonne au niveau des rues suivantes :

Voie	Prestations
Route de Poitiers	Renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements
Route de la Vallée	Suppression d'une double conduite d'eau potable en reprenant les branchements sur la conduite récente Renouvellement du réseau d'assainissement
Place de la Mairie, Rue du Châtaignier	Renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements

Ces travaux ont été proposés au comité local d'automne 2018 qui les a approuvés.

Le Président indique que SRD a prévu sur les mêmes secteurs, des travaux d'effacement des réseaux électriques.

Il serait opportun de prévoir de recourir à un groupement de commandes pour la réalisation concomitante des travaux d'Eaux de Vienne et de SRD.

Le projet estimé à 243 600 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux Eau potable	200 000,00
Travaux Assainissement	30 000,00
Sous-total:	230 000,00
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	13 600,00
Total travaux Eaux de Vienne	243 600,00
Travaux SRD	20 000,00
TOTAL (groupement)	263 600,00

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver la réalisation des travaux de renouvellement partiel des réseaux d'assainissement et d'eau potable à Curzay sur Vonne (Vienne), route de Poitiers, route de la Vallée, place de la Mairie et rue du Châtaignier;
- d'approuver le recours à un groupement de commande avec SRD pour la réalisation d'une consultation pour des marchés/contrats de travaux dont l'objectif est la contractualisation avec un prestataire unique. Chaque entité signera un marché de travaux à la hauteur de ses besoins. Eaux de Vienne sera le mandataire du groupement, le montant estimatif des dépenses étant de 243 600€ pour Eaux de Vienne et 20 000 € pour SRD;
- d'autoriser le Président à arrêter les termes de la convention de groupement et à la signer ;

- de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de d'un marché de travaux, selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, applicables aux pouvoirs adjudicateurs ;
- d'autoriser le Président, sous réserve et après le vote du budget par le comité Syndical, à signer le marché à intervenir et les éventuels avenants, ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération dans la limite des crédits affectés à cette opération.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Transmis le 15.02.2019

Publié le 15.02.2019

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-neuf, le douze février, le Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers, au siège d' Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 9

Étaient présents

Monsieur François AUDOUX	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Gilles BOUILLAUT	Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Madame Nicole VALETTE,
Monsieur Jean-Claude ARRIVE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY,
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à monsieur Jean-Pierre JAGER

Assistaient également à la séance : Mesdames Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN, Véronique DUBOIS et Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS.

Excusée : Madame LAURENCE Trésorière Municipale de Poitiers



Objet : Accompagnement technique 2019 de la Chambre d'Agriculture de la Vienne apporté aux exploitants agricoles situés sur des bassins de captages sensibles d'Eaux de Vienne-SIVEER - Opération 617.

Monsieur le Président indique au Bureau qu'en raison de la dégradation croissante de la qualité de l'eau de nombreux captages par les nitrates et les pesticides, un accompagnement technique autour de ces captages avait été confié à la Chambre d'Agriculture de la Vienne en 2018.

En effet, la Chambre d'Agriculture de la Vienne :

- dispose des compétences nécessaires pour mener des actions devant conduire à une évolution significative des pratiques agricoles sur les aires d'alimentation de captages : conseil agronomique avec notamment la mise à disposition d'outils permettant de piloter la fertilisation azotée ou encore la mesure de reliquats en entrée et sortie d'hiver, contribution à l'optimisation des programmes de désherbage afin de diminuer voire supprimer les matières actives détectées aux captages, expérimentations relatives à l'association des cultures, vulgarisation et conseils individuels sur l'implantation de couverts végétaux,....
- est un opérateur reconnu par la totalité ou la quasi-totalité des agriculteurs sur l'ensemble des bassins d'alimentation de captages faisant l'objet de cet accompagnement technique,
- est un organisme consulaire piloté par des élus professionnels mais ayant un statut d'établissement public. Cet organisme propose ainsi au syndicat et aux agriculteurs indépendance et neutralité dans toutes les actions mises en oeuvre permettant de concilier les enjeux eaux et agricoles.

Conformément aux dispositions du 10° de l'article 30 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, le syndicat Eaux de Vienne Siveer entend négocier sans publicité ni mise en concurrence préalables les conventions 2019 d'accompagnement technique avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne, pour un montant maximal estimé à 70 000 € HT. Les comités locaux, communes et captages concernés sont les suivants :

Comité Local	Commune	Captage
Lathus Saint-Rémy	Sillars	La Balifère
	Saulgé	La Jarrouie
Sud Vienne	Saint Gaudent	Cornac
	Lizant	La Fouchardière
	Saint Macoux	Comporté
SIVA SUD	Roches Prémarie Andillé	La Vallée Moreau
	Roches Prémarie Andillé	Raboué
	Roches Prémarie Andillé	Deshoulières
	Aslonnes	Fontjoise

Monsieur le Président ajoute que le Département de la Vienne octroie des subventions à hauteur de 30% des montants de prestations pour la réalisation de ces actions uniquement si le prestataire est la Chambre d'Agriculture de la Vienne.

Les crédits seront proposés au budget 2019 et l'engagement des dépenses ne sera réalisé qu'après accord du Comité syndical.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver le recours à la Chambre d'Agriculture de la Vienne pour un accompagnement technique visant à adapter les actions aux enjeux agricoles et de santé publique sur les aires d'alimentation de captages ;
- de solliciter le concours financier du Département de la Vienne relatif à cet accompagnement technique ;
- d'autoriser le Président à arrêter les termes des conventions relatives à l'accompagnement technique et à les signer, ainsi que toutes décisions se rapportant à la présente délibération, dans la limite des crédits qui seront affectés à ces opérations.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Transmis le 15.02.2019

Publié le 15.02.2019

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-neuf, le douze février, le Bureau du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers, au siège d'Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 10

Étaient présents

Monsieur François AUDOUX	Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY
Monsieur Gilles BOUILLAULT	Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Joël DORET
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Jean-Paul MOINE	Monsieur Gilles MULTEAU
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Maurice RAMBLIERE
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Gérard SARDET	Monsieur Claude SERGENT
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Madame Evelyne AZIHARI a donné pouvoir à Madame Nicole VALETTE,
Monsieur Jean-Claude ARRIVE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PATEY,
Monsieur Dominique HAUTE a donné pouvoir à monsieur Jean-Pierre JAGER

Excusé : Monsieur Michel MALLET n'a pas participé au vote de cette délibération.

Assistaient également à la séance : Mesdames Florence MARTIN, Cécile TONDEUX, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN, Véronique DUBOIS et Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-François DEMOUSSEAU, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER et Jean-Philippe BOURRAS.

Excusée : Madame LAURENCE Trésorière Municipale de Poitiers



Objet : Re conduite de partenariats sportifs et inscription d'agents à des rencontres sportives.

Le Président informe les membres du Bureau que Eaux de Vienne - Siveer était partenaire, en 2018, de plusieurs associations sportives de la Vienne.

Ces partenariats prennent plusieurs formes : mise à disposition de matériel, participation d'agents aux courses, contribution financière. Cela contribue à la promotion de notre syndicat d'eau à l'échelle du département et permet de porter des valeurs telles que l'esprit d'équipe et la performance.

Le Président explique qu'il est proposé aux agents d'Eaux de Vienne de participer, depuis plusieurs années, à des événements sportifs : le Marathon Poitiers-Futuroscope, X'pédition du Sud Vienne, le Défi Inter-entreprises, le Tour de la Vienne et une nouveauté sportive en 2019, les Olympiades de Vivonne.

Le Président propose de fixer une enveloppe budgétaire d'un montant maximum de 5 000 € TTC pour permettre l'inscription des agents volontaires à ces rencontres.

Le Président propose également au Bureau d'accorder une subvention à l'association Marathon Poitiers-Futuroscope de 4 000 €, comme ce fut le cas en 2018. Un acompte de 50% du montant de cette subvention serait versé en mai 2019 et le solde avant le 15 juillet 2019.

En contrepartie de cette participation financière, le syndicat sera valorisé sur l'ensemble des supports de promotion du marathon et douze agents au maximum se verront offrir les droits d'inscription aux courses du marathon.

Il sera proposé d'inscrire les crédits à l'article 6238 des budgets primitifs "Eau" et "Assainissement", lors du vote du budget qui sera soumis à l'approbation du Comité syndical le 14 février 2019.

Le Président informe le Bureau que des gobelets et jerricans d'eau, à l'effigie d'Eaux de Vienne, seront mis gracieusement à la disposition de ces associations sportives, comme c'est le cas actuellement de toutes les associations qui en font la demande pour des manifestations pédestres dans la Vienne.

Après avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'exception de Monsieur Michel MALLET qui ne vote pas, décident :

- d'autoriser le Président à arrêter les termes de la convention précisant les modalités du partenariat entre Eaux de Vienne-Siveer et l'association Marathon Poitiers-Futuroscope concernant l'organisation des courses du Marathon Poitiers-Futuroscope en mai 2019 et à la signer;
- de valider une participation financière de 4 000€, au profit de l'association Marathon Poitiers-Futuroscope versée en deux fois (un acompte de 50% en mai 2019 avant l'événement et le solde d'ici le 15 juillet 2019) ;
- de valider la constitution d'une enveloppe budgétaire de 5 000 € TTC maximum pour permettre à des agents d'Eaux de Vienne-Siveer de participer à des rencontres sportives en 2019 et d'autoriser le Président à engager les dépenses y afférentes.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Transmis le 15.02.2019

Publié le 15.02.2019